

**Procès-verbal  
de la séance du mardi 8 juin 2021 à 20h00  
à la salle communale de Burtigny**

**Ordre du jour:**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020
3. Préavis n° 01/2021 : Comptes de fonctionnement et d'investissements 2020
  - Rapport de la Commission de Gestion
4. Préavis n° 02/2021 : Rapport de gestion sur l'exercice 2020
  - Rapport de la Commission de Gestion
5. Préavis n° 03/2021 : Arrêté d'imposition pour l'année 2022
  - Rapport de la Commission des Finances
6. Préavis n° 04/2021 : Demande d'un crédit de CHF 38'000.00 pour enterrer la ligne de l'éclairage public ; actualiser l'éclairage public au chemin des Oches avec de nouveaux luminaires ; alimenter en électricité et en éclairage la fontaine « La Matagasse »
  - Rapport de la Commission des Finances
  - Rapport de la Commission de l'Urbanisme
7. Préavis n° 05/2021 : Nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE)
  - Rapport de la Commission ad hoc sur la révision des nouveaux statuts de l'AISE
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

-----  
**1. Appel**

Le président, Monsieur Patrick Rosselet, ouvre la dernière séance de cette législature en saluant la présence de la syndique et des membres de la Municipalité ainsi que du boursier communal, Monsieur Javier Vences.

Il constate que la convocation a été envoyée dans les délais et que la disposition de la salle correspond aux normes de l'OFSP.

La secrétaire procède à l'appel : Sur les 38 membres que compte le Conseil général, 30 membres sont présents, 4 excusés et 4 absents.

## **2. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020**

Le procès-verbal a été envoyé avec la convocation et sa lecture n'est pas demandée. Il est accepté à l'unanimité.

## **3. Préavis n° 01/2021 : Comptes de fonctionnement et d'investissements 2020**

Monsieur Frank Früh lit le rapport de la Commission de gestion, composée de Messieurs Paul Sergy, Sylvain Hofer et du rapporteur. La commission relève que l'excédent de revenus avant amortissements et attribution aux réserves était supérieur de 18% à celui de 2019, ce qui a permis à la Commune d'augmenter de manière importante le fonds de réserve pour travaux et de dégager au final un bénéfice de CHF 5'636.77 lors de l'exercice sous revue. Ce résultat doit toutefois être interprété de manière prudente, car il est tributaire de nombreux facteurs sur lesquels la Commune n'a pas d'emprise, à l'instar de la péréquation fiscale, de la facture sociale ainsi que des impôts conjoncturels encaissés.

En conclusion, la commission remercie la Municipalité pour sa gestion rigoureuse et son engagement pour gérer les affaires courantes de manière maîtrisée et conformément au budget. Elle prie le Conseil général d'accepter les comptes et le bilan 2020 tels que présentés.

Monsieur Jean-Paul Humbert s'étonne de la hauteur du montant de CHF 16'200.- pour la mise en place de potelets le long de la route des Matagasses. Monsieur Oswald Schnyder répond que la Municipalité a demandé plusieurs offres comparatives et que la plus avantageuse a été choisie.

- **Votation** : Le Conseil général **décide** à l'unanimité (0 abstention, 0 avis contraire) **d'adopter** les comptes de fonctionnement et d'investissements 2020 tels que présentés, avec un excédent de revenus de CHF 5'636.77, et d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'au boursier communal.

## **4. Préavis n° 02/2021 : Rapport de gestion sur l'exercice 2020**

Dans son rapport, qui est lu par Monsieur Paul Sergy, la Commission de gestion constate avec satisfaction que le rapport de gestion 2020 contient davantage d'informations utiles que celui présenté pour l'exercice précédent et que les commentaires de l'annexe au préavis permettent d'avoir un bon aperçu du fonctionnement et de la gestion des affaires communales.

La commission prie le Conseil général d'adopter le rapport de gestion 2020 tel que présenté.

- **Votation** : Le conseil général **décide** à l'unanimité (0 abstention, 0 avis contraire) **d'adopter** le rapport de gestion 2020 tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2020.

## 5. Préavis n° 03/2021 : Arrêté d'imposition pour l'année 2022

Monsieur Frank Früh lit le rapport de la Commission des finances, composée de Messieurs Sylvain Hofer, Jérôme Humbert et du rapporteur. La commission propose deux amendements :

- 1) Correction du montant du bénéfice de l'année 2020 qui est de **CHF 5'636.77** et non pas de CHF 8'267.25, tel que mentionné dans le préavis.
- 2) **Baisse de 1.5 point d'impôts** de l'impôt cantonal de base, soit un **taux de 78.5%** au lieu de 80%, afin de se mettre en adéquation avec une convention entre l'Etat et les communes au sujet des charges financières de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD). La répercussion financière pour notre commune représente une baisse de rentrées fiscales de l'ordre de CHF 16'200.00, ce qui semble supportable pour les finances de la commune.

En conclusion, la commission recommande au Conseil général d'accepter le préavis n° 03/2021 avec ces deux amendements.

La syndique, Madame Valérie Jeanrenaud, propose, au nom de la Municipalité, d'attendre le bouclage de l'année courante avant de baisser l'impôt, craignant des baisses de revenus dus au COVID.

- **Votation sur le 1<sup>er</sup> amendement** : Le Conseil général **décide** à l'unanimité (0 abstention, 0 avis contraire) de corriger le montant du **bénéfice à CHF 5'636.77** (au lieu de CHF 8'267.25).
- **Votation sur le 2<sup>ème</sup> amendement** : Le Conseil général **décide** par 21 oui, 2 abstentions et 5 avis contraires, une **baisse de 1.5 points d'impôts pour 2022**, soit un **taux de 78.5%** de l'impôt cantonal de base, en lieu et place du taux de 80%, mentionné dans le préavis.
- **Votation sur le préavis amendé** : Le Conseil général **accepte** à une grande majorité (3 abstentions, 1 avis contraire) l'arrêté d'imposition amendé pour l'année 2022, soit avec un taux de **78.5% de l'impôt cantonal de base**. Le formulaire officiel sera donc corrigé dans ce sens.

## 6. Préavis n° 04/2021 : Demande d'un crédit de CHF 38'000.00 pour enterrer la ligne de l'éclairage public ; actualiser l'éclairage public au chemin des Oches avec de nouveaux luminaires ; alimenter en électricité et en éclairage la fontaine « La Matagasse »

Monsieur Jérôme Humbert lit le rapport de la Commission des finances. Celle-ci approuve de saisir l'opportunité donnée par la réfection de la route pour actualiser l'éclairage public par de nouveaux luminaires LED avec variateur et d'enterrer la ligne. La commission appuie également l'occasion d'alimenter en électricité et en éclairage la fontaine « La Matagasse ». Sans remettre en cause le préavis, elle demande toutefois à la Municipalité d'obtenir le meilleur prix pour l'éclairage de la fontaine, le montant prévu lui semblant élevé.

En conclusion, la commission recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Daniel Hofer lit ensuite le rapport de la Commission d'urbanisme, composée de Madame Chantal Burnet, de Monsieur Philippe Cordey et du rapporteur. La commission se

prononce favorablement envers l'installation de trois nouveaux lampadaires. En ce qui concerne les travaux prévus pour la fontaine, la commission approuve le projet d'amener et de tirer l'alimentation électrique jusqu'à la fontaine, mais préconise que dans un premier temps, seule une prise électrique soit prévue et que la partie du budget pour l'éclairage à proprement dit ne soit pas utilisée de suite, car elle semble un peu élevée et pourrait être revue à la baisse.

La commission propose au Conseil général d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux aux chemin des Oches, les trois autres points du préavis étant du ressort de la Commission des finances.

Monsieur Jean-Paul Humbert déplore que l'éclairage à la croisée du chemin du Paudex et du chemin des Oches soit supprimé, vu qu'il n'a été installé qu'il y a deux ou trois ans.

Madame Monya Jaccard répond qu'il a été déplacé et installé provisoirement sur une basse tension, suite à la construction de la maison de Jérôme Humbert. L'éclairage public devant être séparé de la basse tension, il est possible que ce luminaire doive être ôté par la suite.

Monsieur Daniel Tüscher propose qu'on prolonge la creuse jusqu'à ce lampadaire et qu'on installe une conduite vide en vue de l'installation d'un nouveau lampadaire, si l'ancien devait être ôté.

Madame Monya Jaccard répond que cela risquerait d'engendrer des frais de plus de CHF 10'000.00.

Monsieur Florian Hauser appuie la réflexion de Monsieur Daniel Tüscher, car la fouille coûterait plus cher si elle devait être faite plus tard ; il propose de poser deux tubes vides sur toute la longueur.

Monsieur Jean-Paul Humbert propose un amendement à ce préavis, en augmentant le crédit à max. CHF 50'000.00 pour effectuer ces travaux.

- **Votation de l'amendement** : Le Conseil général **décide** par 21 oui, 4 abstentions et 4 avis contraires, **d'accorder un crédit de max. CHF 50'000.00** (au lieu des CHF 38'000.00 demandés dans le préavis) pour prolonger la fouille jusqu'au dernier lampadaire.
- **Votation sur le préavis amendé** : Le Conseil général **décide** à une grande majorité (4 abstentions et 0 avis contraire) **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux au chemin des Oches, **d'octroyer un crédit de max. CHF 50'000.00** financé via les investissements et de prélever le montant du coût de ces travaux dans le « Fonds de réserve routiers ».

La syndique précise que la Municipalité prendra en compte le vœu de la commission quant à l'éclairage de la fontaine.

## **7. Préavis n° 05/2021 : Nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE)**

Madame Muriel Rosselet lit le rapport de la commission ad hoc, composée de Mesdames Chantal Burnet, Marianne Savary et de la rapporteuse. La commission ne relève pas de

changements majeurs, mais plutôt des ajustements par rapport aux statuts qui avaient été acceptés en 2018 par notre Conseil général, mais refusés par trois organes législatifs. La commission recommande au Conseil général d'adopter les nouveaux statuts de l'AISE.

- **Votation** : Le Conseil général **décide** à l'unanimité (0 abstention, 0 avis contraire) d'**approuver** les nouveaux statuts de l'AISE.

## **8. Communications de la Municipalité**

La syndique informe que la Municipalité d'Essertines a une nouvelle fois été approchée en vue du financement de la réparation des dégâts en bordure de la desserte forestière, mais celle-ci n'a pas voulu entrer en matière. Notre commune va donc aller plus loin dans ses démarches ; des informations seront données lors de la prochaine séance du Conseil général.

Suite à la démission de Madame Isabelle Despland, Madame Irène Richard a été engagée comme secrétaire et greffe municipale à partir du 16 août 2021. L'intérim est assuré par Mesdames Barbara Gobalet pour le secrétariat et Céline Etoupe pour le contrôle des habitants.

Monsieur Robert Bubloz a décidé partir au Canada pour vivre une nouvelle étape de sa vie. Il va quitter l'Auberge le 23 juillet 2021 pour quelques mois et sera de retour à la fin de l'année. Le bail se termine fin 2022. La Municipalité le rencontrera prochainement pour discuter de la suite.

Madame Monya Jaccard informe que toutes les places de parc et garages de la place du Tilleul ainsi que l'ancien local des pompiers ont pu être loués.

A partir de la semaine prochaine, deux nouveaux stands de nourriture s'installeront sur la place du Battoir :

Lundi soir : repas vietnamiens

Mardi soir : pizzas

Mercredi soir : Thai Tham (existant)

Monsieur Pierre Hauser informe que le terrain derrière le Battoir est loué par Monsieur Lionel Lafon qui va y installer un jardin potager bio ; il a l'intention de vendre ses légumes aux habitants de Burtigny. Madame Cécile Burnet rappelle que ce terrain était déjà cultivé en son temps par Madame Mireille Perret.

## **9. Divers et propositions individuelles**

Madame Annick Mury invite à participer aux spectacles de rue que les enfants du village présenteront le 19 juin 2021 (flyers à la sortie) et Madame Monya Jaccard rappelle les animations sportives pour les jeunes de 6 à 16 ans proposées par Rute et Carla sur le terrain de foot.

Monsieur Daniel Tüscher lance une mise en garde par rapport au ruisseau Moteline, où la sortie des tuyaux jusqu'au déversoir a tendance à s'ensabler, ce qui fait que le ruisseau déborde par fortes pluies. Le niveau étant trop haut, les drainages ne fonctionnent plus.

Monsieur Pierre Hauser répond que ce problème est connu et a déjà été discuté avec le garde-pêche. Des travaux sont prévus dans budget 2022, ce problème étant aussi présent vers la déchetterie et l'ancienne ciblérie.

Madame Muriel Rosselet fait un petit rapport de l'activité de Région de Nyon. Elle va quitter fin juin sa fonction de représentante du législatif au Conseil intercommunal et sera remplacée par Madame Maud Feignoux pour la nouvelle législature. Appuyée par quatre courtes vidéos, elle mentionne plusieurs projets réalisés : vélos en libre-service, réaménagement des gares de Rolle et Coppet, corridors écologiques Lac – Pied du Jura, amélioration du registre des entreprises à disposition des communes, plan de relance du tourisme, soutien à Vision du Réel et l'Usine à gaz. Elle encourage à consulter régulièrement le site de Région de Nyon.

Monsieur Paul Sergy demande des informations au sujet des projets de construction de la coopérative projetée au chemin de Chisaz et de l'immeuble Subueno.

Monsieur Oswald Schnyder répond que le projet immobilier du bâtiment Subueno est mis en attente jusqu'à la mise en vigueur du nouveau règlement PA.

La syndique informe que le projet de coopérative d'habitants au chemin de Chisaz n'a pas abouti, par manque de personnes intéressées. Le projet doit donc être revu.

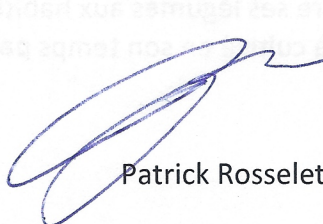
Monsieur Jérôme Humbert félicite la Municipalité pour la qualité de son rapport de gestion ; il demande que les commissions soient convoquées au minimum deux semaines avant la séance du Conseil, afin de leur laisser suffisamment de temps pour rédiger les rapports.

Madame Eliane Hofer terminant sa fonction de secrétaire au 30 juin, le président lui remet un superbe bouquet de fleurs en la remerciant pour le travail accompli. Dès le 1<sup>er</sup> juillet, c'est Madame Barbara Gobalet qui reprendra la fonction de secrétaire du Conseil général.

Pour conclure, le président rappelle que la première séance du nouveau Conseil général aura lieu le **mardi 7 décembre 2021**.

Le président

La secrétaire

  
Patrick Rosselet





Eliane Hofer